



**PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LA RESTAURATION
SCOLAIRE (demi-pension et internat)**

Pierre Daunou

Les frais de demi-pension et d'internat sont calculés de manière forfaitaire (forfait de 5 jours) : on multiplie le nombre de jours de fonctionnement de la restauration de chaque période par le tarif.

Les tarifs sont fixés par année civile, par le Conseil Départemental pour la demi-pension, et par le Conseil d'Administratif pour l'internat.

Par décision du conseil d'administration en date du 02 juillet 2020, le collège Pierre Daunou propose la mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des frais de demi-pension et d'internat.

Le prélèvement s'effectue en deux phases :

- 1) Prélèvement d'avances : trois mensualités de montant fixe. Elles constituent donc une avance.
- 2) Prélèvement d'ajustement : une dernière mensualité dont le montant est la différence entre la somme réellement due (déduction faite de toutes les aides et remises d'ordre) et les avances déjà prélevées.

Le montant de cette mensualité d'ajustement sera calculé automatiquement en fin de trimestre. Suite à ce prélèvement d'ajustement la créance du trimestre sera donc soldée.

En cas de dépassement des montants prélevés en avance au regard du montant total de la créance due (trop perçu), un remboursement sera effectué sur le compte bancaire spécifié pour le prélèvement.

IMPORTANT :

Il est **nécessaire** de compléter **un** mandat de prélèvement **par** élève demi-pensionnaire.

Pour une fratrie de deux enfants, deux mandats de prélèvement sont donc à remplir et à retourner.

Pour une fratrie de trois enfants, trois mandats de prélèvement sont donc à remplir et à retourner.

L'adhésion au dispositif est valable pour la durée de la scolarité de votre enfant au sein du Collège P.DAUNOU.

Le dispositif du prélèvement est une facilité de règlement offerte, aussi dès lors que deux rejets de prélèvement sont constatés, ils génèrent l'interruption du service et le recours à d'autres moyens de paiement pour le débiteur.

Pour adhérer à ce service, il vous faut autoriser le collège à effectuer le prélèvement sur votre compte bancaire

=> Compléter le *Mandat de prélèvement SEPA* ci-joint,

=> Joindre un RIB (IBAN BIC) original de votre compte courant (même si vous en avez déjà fourni un exemplaire dans le dossier d'inscription),

=> Remettre ces deux documents service GESTION-INTENDANCE avant le **24/09/20**

Tarif pour la période de septembre à décembre 2020 :

	Nombre de jours de fonctionnement	Prix	Soit pour la période élève non boursier
DEMI-PENSION	68	3.06 €	208.08 €
INTERNAT	68	9.57 €	650.76 €

Montant du prélèvement automatique :

	Non boursier	Boursier taux 1	Boursier taux 2
Demi pension	50.00 €	20.00 €	
Internat	160.00 €	85.00 €	50.00 €

Dates de prélèvements :

- 09 octobre 2020
- 10 novembre 2020
- 10 décembre 2020
- 30 décembre 2020 : ajustement
- 11 janvier 2021
- 10 février 2021
- 10 mars 2021
- 30 mars 2021 : ajustement
- 10 avril 2021
- 11 mai 2021
- 10 juin 2021
- 30 juin 2021 : ajustement

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Agent comptable de 0620199E à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Agent comptable de 0620199E.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 09 ESD 86D6D9

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : Agent comptable de 0620199E

Adresse : 38 RUE A.DUMAS
BP 669

Code postal : 62321

Ville : BOULOGNE SUR MER

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par Agent comptable de 0620199E. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Agent comptable de 0620199E.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

